



La Direction des ressources humaines de la Ville de Châteauguay désire pourvoir aux postes de :

## **Pompiers temporaires**

### **DESCRIPTION SOMMAIRE :**

Sous l'autorité de son supérieur immédiat, les titulaires doivent protéger la Ville et ses citoyens contre les incendies, les désastres naturels et toute autre situation pouvant mettre la vie des gens en danger. De plus, ils s'engagent à apporter leur soutien aux autres Services municipaux et d'urgence. Les titulaires doivent posséder d'excellentes aptitudes à travailler en équipe et à exercer un très bon jugement dans des situations d'urgence. Ils doivent également démontrer un sens des responsabilités, une capacité de communication claire et concise, réagir de façon rapide et efficace dans des situations de stress, faire preuve d'initiative et d'éthique professionnelle.

### **QUALIFICATIONS :**

- ✓ Détenir un diplôme d'études professionnelles en intervention en sécurité incendie reconnu par le ministère de l'Éducation; (copie du diplôme et relevé de notes exigées). Les finissants au DEP en juin 2019 sont admis.
- ✓ Être détenteur d'un permis de conduire classe 4A – véhicule d'urgence; (copie du permis exigée)
- ✓ Parler, lire et écrire le français et posséder une connaissance d'usage de l'anglais;
- ✓ Satisfaire aux exigences d'une enquête de réputation (consentement écrit des recherches);
- ✓ Réussir les épreuves de qualification;
- ✓ Les candidats devront demeurer sur la Rive-Sud de Montréal dans un rayon de 11 km de la caserne de pompiers de la Ville de Châteauguay, soit le 20, boulevard D'Anjou.

**Veillez noter que seules les candidatures retenues pour une entrevue feront l'objet d'un suivi. L'employeur fera passer un examen médical aux candidats retenus.**

**LES DÉTAILS DE L'OFFRE ET CONDITIONS D'EMBAUCHE SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY**  
[WWW.VILLE.CHATEAUGUAY.QC.CA](http://WWW.VILLE.CHATEAUGUAY.QC.CA)

**LES PERSONNES INTÉRESSÉES DOIVENT FAIRE PARVENIR LEUR CANDIDATURE ET PHOTOCOPIES EXIGÉES AU PLUS TARD LE 30 AVRIL 2019**

La Ville de Châteauguay souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi – au sens de l'article 86 de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec – pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.